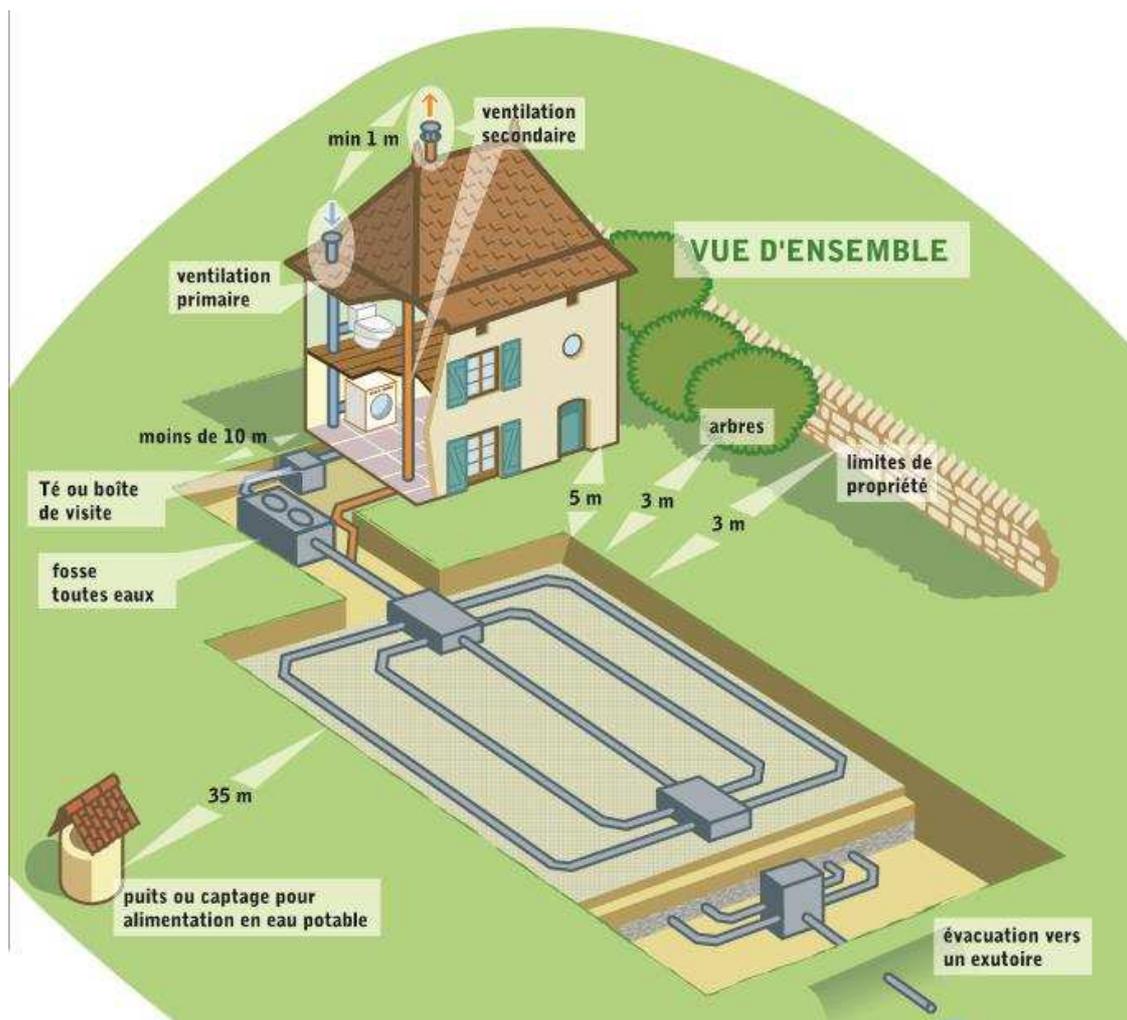


SIAEPA de la région de Bonnetan

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif



Exercice 2018

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	4
3. LE RAPPORT DE VISITE.....	5
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	9
4.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	9
4.2. BILAN DES CONTROLES REALISES EN 2018.....	10
5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	11
5.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	11
5.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	11

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEPA de la région de Bonnetan
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liée au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Beychac-et-Caillau, Bonnetan, Camarsac, Carignan-de-Bordeaux, Croignon, Créon, Cursan, Fargues-Saint-Hilaire, Haux, Le Pout, Lignan-de-Bordeaux, Loupes, Pompignac, Sadirac, Saint-Genès-de-Lombaud, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Salleboeuf, Tresses
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 26/12/2017 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie simple

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 9 248 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 38 811.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 23,83 % au 31/12/2018. (24,71 % au 31/12/2017).

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ANC contrôlés	3329	3638	3666	3724	3809	3836	3699
Habitants desservis par le SPANC	10242	10197	11149	9310	9522	9590	9248
Population totale territoire	35820	36399	36921	37525	38067	38811	38811
Taux couverture ANC	28.59%	28.01%	30.20%	24.81%	25.01%	24.71%	23.83%

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2017	Exercice 2018
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2018 est de 100 (100 en 2017).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	0	0
Tarif du contrôle des installations existantes en €	100	100
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	120 (diagnostic dans le cadre des ventes immobilières)	120 (diagnostic dans le cadre des ventes immobilières)

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 26/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant la redevance relative aux travaux neufs.
- Délibération du 26/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant la facturation des contrôles ANC.
- Délibération du 26/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant la facturation dans le cadre d'une vente immobilière.

2.2. Recettes

	Exercice 2017			Exercice 2018		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	72474		72474	79212		79212
Autre en € : subventions	21290		21290	21887		21887

L'augmentation des recettes de 2018 s'explique en partie par une facturation directe des contrôles périodiques sur la Commune de Haux en une fois après contrôle (et non par un prélèvement sur 5 ans via la facture d'eau).

3. Le rapport de visite



SIAEPA
de la région de BONNETAN

75, allée du Pas Douen
33370 BONNETAN

Tél. : 05.56.68.37.92
spanc@siaepabonnetan.fr

Bonnetan, le lundi 11 février 2019

Objet : Contrôle périodique d'un système d'assainissement non collectif

Référence ANC : FO4

--
Monsieur,

Le service public d'assainissement non collectif a procédé le **11/02/2019** dans la propriété située:

au contrôle de fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif. Vous voudrez bien trouver ci-joint le rapport de visite.

Les éléments indiqués dans ce rapport proviennent des informations obtenues auprès du propriétaire ou de son représentant. Ce rapport ne prend en compte que les éléments directement observables et n'est valable qu'à la date de visite. La responsabilité du service ne peut pas être engagée en cas de malfaçons, de mauvais fonctionnement ou de sinistres provenant d'éléments non directement observables ou non indiqués lors de la visite.

Le service public d'assainissement non collectif reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,
C. RAYNAL,



SIAEPA
De la région de Bonnetan

75 Allée du Pas Douen
33370 BONNETAN

Tél : 05.56.68.37.92
spanc@siaepabonnetan.fr

P.J.: Rapport du contrôle

Les éléments indiqués dans ce rapport proviennent des informations obtenues auprès du propriétaire ou de son représentant. Ce rapport ne prend en compte que les éléments directement observables et n'est valable qu'à la date de visite. La responsabilité du service ne peut pas être engagée en cas de malfaçons, de mauvais fonctionnement ou de sinistres provenant d'éléments non directement observables ou non indiqués lors de la visite.

ASSAINISSEMENT AUTONOME CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

TRAITEMENT

REGARD DE REPARTITION

- Existe-t-il un regard de répartition ? **NON**
Le regard est-il accessible ? -
Dégradations constatées ? -
- Si oui, préciser :
L'écoulement au sein du regard de répartition se fait-il correctement ? -
Bonne équirépartition des effluents ? -
Stagnation d'eaux dans le regard ? -
Dépôt de matières en fond de regard ? -

TRAITEMENT

- Existe-t-il un système de traitement ? **OUI**
Type : **TRANCHEES D'EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR**
Présence d'eau stagnante sur le traitement ? **NON**
Dysfonctionnements observés ? **NON**
- Si oui, préciser :

REGARD DE BOUCLAGE

- Existe-t-il un regard de bouclage ? **OUI**
Le regard est-il accessible ? **OUI**
Dégradations constatées ? (affaissement, corrosion, fissure, déformation...) **NON**
- Si oui, préciser :
L'écoulement au sein du regard de bouclage se fait-il correctement ? **OUI**
Stagnation d'eaux dans le regard ? **NON**
Dépôt de matières en fond de regard ? **NON**

Commentaires généraux sur le traitement :

EVACUATION DES EFFLUENTS

Rejet d'effluents vers le milieu superficiel :

- Existe-t-il un rejet d'effluents vers le milieu naturel ? **NON**

Rejet par puits d'infiltration :

- Existe-t-il un rejet dans un puits d'infiltration ? **NON**
Le tampon est-il accessible ? -
Dégradations constatées ? (fissure, corrosion, ...) -
- Si oui, préciser :

POSTE(S) DE RELEVAGE

- Présence de poste(s) de relevage ? **NON**
Dysfonctionnements constatés ? -
- Si oui, préciser :
Dégradations constatées ? -
- Si oui, préciser :

ASSAINISSEMENT AUTONOME CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

CONCLUSIONS DU CONTROLE

Commentaires :

Epandage inadapté au sol argileux en place, en cas de vente de la maison installer un système de traitement conforme aux normes actuelles. Installer une ventilation secondaire de fosse, la remonter au-dessus du faitage de la maison et la munir d'un extracteur statique ou éolien.

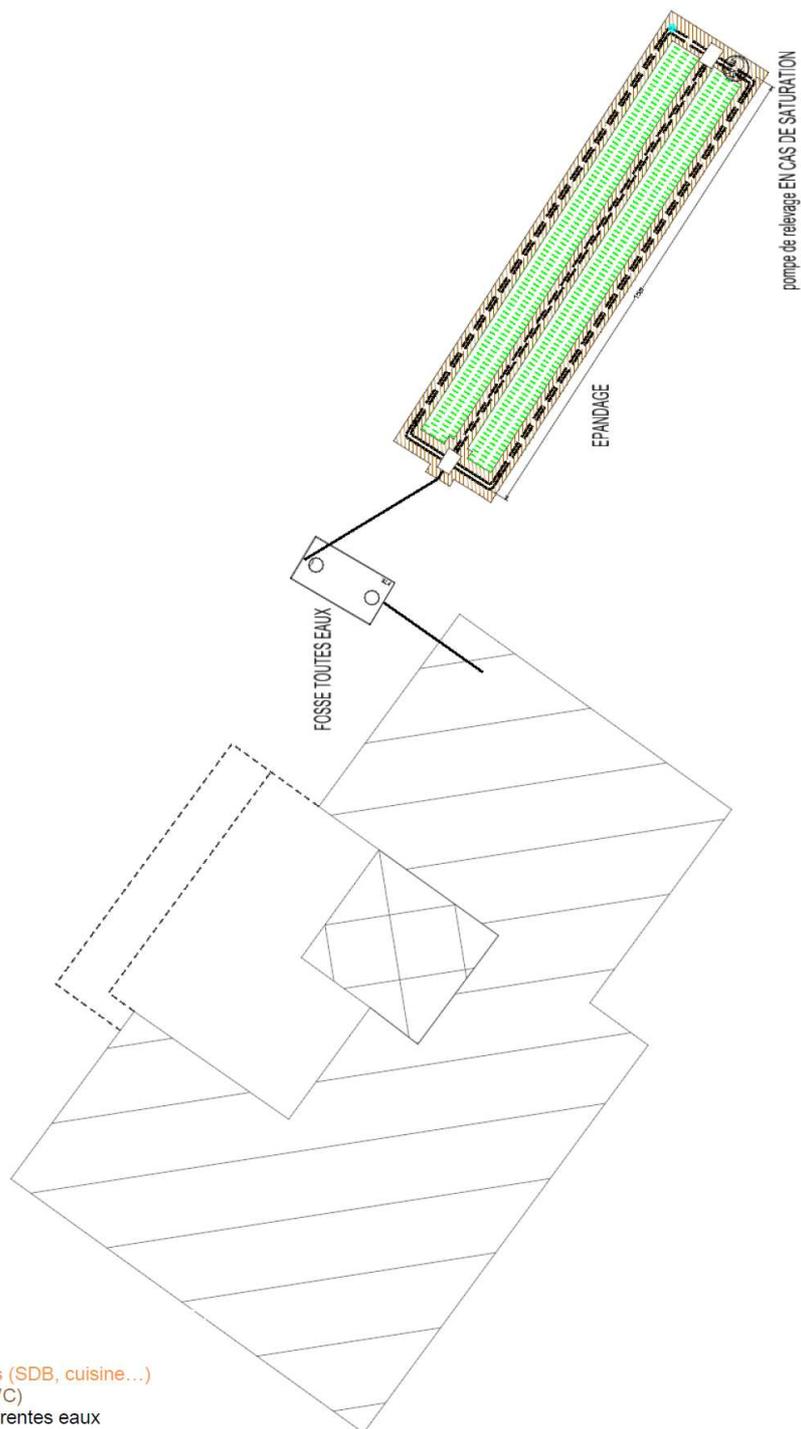
CONCLUSION APRES VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AU VU DE L'ARRETE DU 27 AVRIL 2012	
Problèmes constatés sur l'installation diagnostiquée	Installation située hors zone à enjeux sanitaires ou environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète	Installation non conforme (cas c) ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut	

Le lundi 11 février 2019

La Technicienne, M.CASSAGNAUD

ASSAINISSEMENT AUTONOME CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

SCHEMA DE PRINCIPE DE LA FILIERE



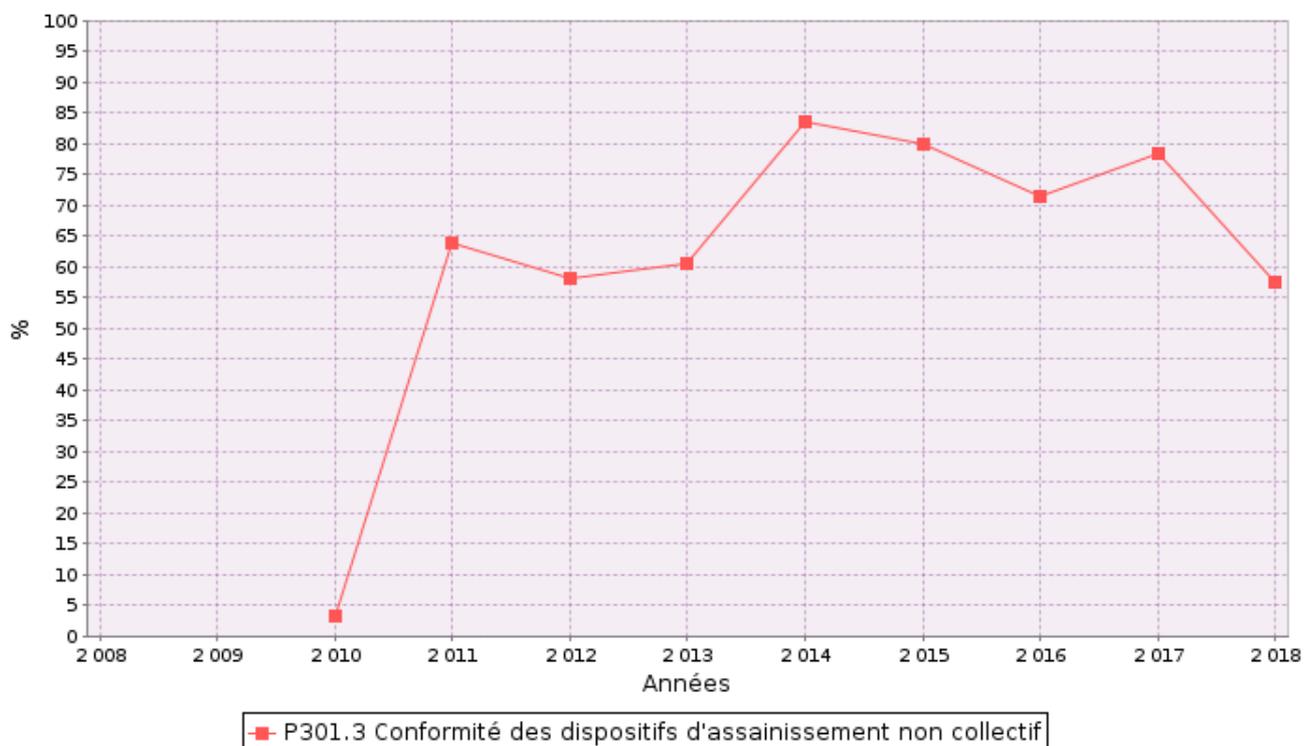
- Légende :
- Eaux Pluviales
 - Eaux Ménagères (SDB, cuisine...)
 - Eaux Vannes (WC)
 - Mélange de différentes eaux
 - Ventilation

4. Indicateurs de performance

4.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Les données saisies sur notre ancienne base de données ne sont pas prises en compte dans ce tableau :

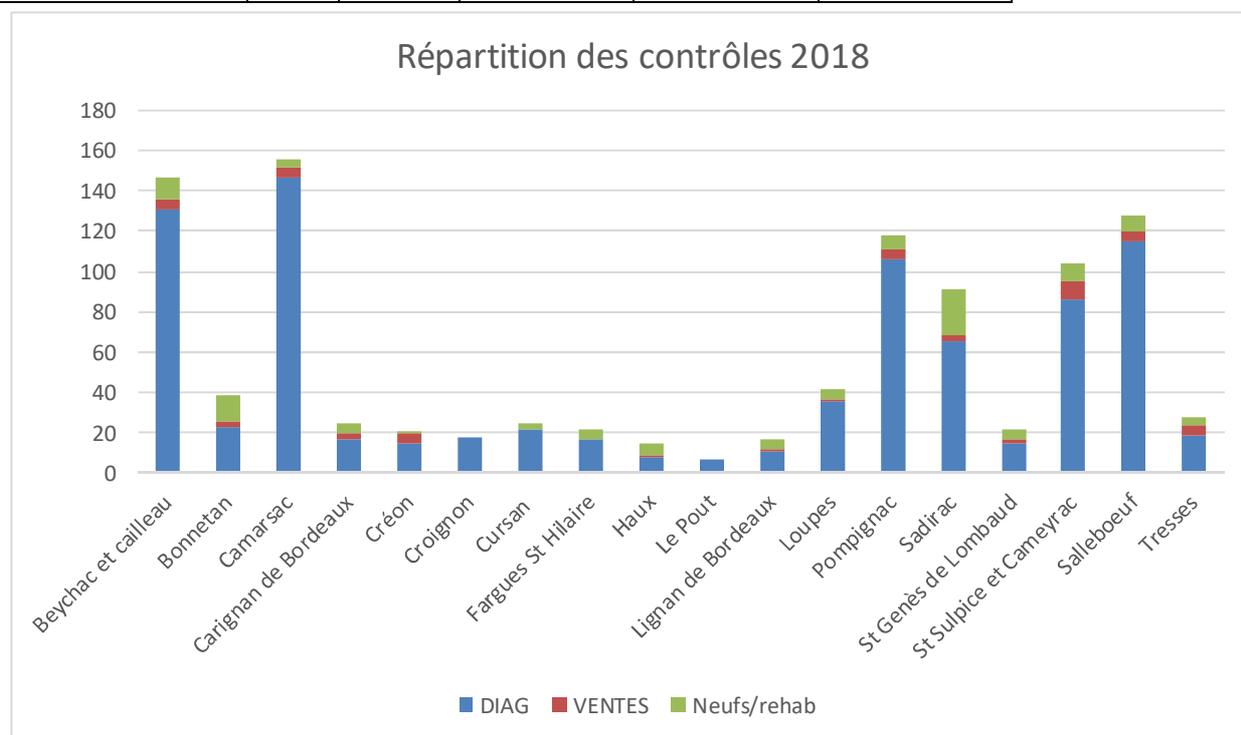
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	2 071
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3 699
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	58 *
Taux de conformité en %	57,6



* Commentaire concernant le nombre des autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement: il représente la saisie des installations jugées conformes avec « défaut d'entretien ou usure d'un élément » depuis l'acquisition du nouveau logiciel.

4.2 Bilan des contrôles réalisés en 2018

Commune	DIAG	VENTES	Neufs/rehab	Inst.adaptées	Non conformes
Beychac et cailleau	131	5	11	50	97
Bonnetan	23	3	12	30	8
Camarsac	147	5	4	59	97
Carignan de Bordeaux	17	3	5	15	10
Créon	15	5	1	13	8
Croignon	18			8	10
Cursan	22		3	12	13
Fargues St Hilaire	17		5	11	11
Haux	8	1	6	9	6
Le Pout	7			5	2
Lignan de Bordeaux	11	1	5	13	4
Loupes	35	1	5	17	24
Pompignac	106	5	7	49	69
Sadirac	65	3	23	76	15
St Genès de Lombaud	15	2	5	17	5
St Sulpice et Cameyrac	86	9	9	43	61
Salleboeuf	115	5	8	48	80
Tresses	19	5	4	14	14
Total	857	53	113	489	534



5. Financement des investissements

5.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2018 est de 0 €.

5.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €